

Affaire Luperto Devoirs d'enquête complémentaires refusés

Le juge d'instruction a refusé les 34 devoirs d'enquête complémentaires demandés par les avocats du député-bourgmestre de Sambreville Jean-Charles Luperto (PS) inculpé pour outrages publics aux mœurs sur l'aire d'autoroute de Spy au printemps et à l'été 2014, a indiqué vendredi le procureur du Roi de Namur. La défense fera appel devant la chambre des mises en accusation. (Belga)